

Réseau des parlementaires africains contre la corruption

Assemblée générale annuelle

21 - 23 novembre 2005

Hôtel Golden Tulip, Accra (Ghana)

Renforcement du réseau APNAC

Stratégies de lutte contre la corruption à court et long termes

Bonjour.

Je suis fière d'avoir été invitée à prendre la parole à l'occasion de la seconde Assemblée générale annuelle (AGA) de l'APNAC.

Comme vous le savez, la première assemblée générale annuelle s'est tenue à Nairobi en 2003.

Lors de cette conférence, les participants s'étaient penchés sur des sujets comme le rôle des parlementaires dans la lutte contre la corruption, l'accès à l'information en tant que mécanisme de lutte contre la corruption, le financement des partis politiques, les conventions contre la corruption en tant qu'instrument de lutte contre la corruption, le rôle des parlementaires dans la prévention de la corruption dans les marchés publics et les expériences des pays membres de l'APNAC dans la création et le maintien d'une volonté politique de lutter contre la corruption. Ces discussions se sont conclues sur des résolutions et quelques recommandations utiles. La conférence à, à mon avis, réussi à donner un nouvel élan aux activités de l'APNAC et le rapport du **CPC** sur le développement du réseau et de ses activités est là pour le prouver. Certaines de ces résolutions ont été mises à exécution, tandis que d'autres montrent déjà des progrès, d'après nos informations.

Il m'a été demandé de parler des stratégies de lutte contre la corruption à court et long termes du point de vue du renforcement du réseau APNAC. J'essaierai donc d'aller dans ce sens en me reportant au document de présentation du concept distribué avant la rencontre, mais aussi en me basant sur les expériences et sur les progrès réalisés dans la lutte contre la corruption.

Dans le contexte particulier du Kenya (auquel je suis plus familière), il est évident que la lutte contre la corruption doit être envisagée comme une bataille

à long terme qui rencontrera de nombreux écueils. Il est important que nous comprenions le contexte dans lequel nous évoluons lorsque nous essayons de mettre en place une réforme anticorruption par des changements d'orientation. Nous ne devons pas nous faire d'illusions car tous les changements d'orientation sont difficiles, et ce, pour trois raisons principales :
Premièrement, ils créent des gagnants et des perdants. Deuxièmement, ils requièrent souvent des modifications radicales dans l'organisation des gouvernements. Troisièmement, ces changements ne pourront presque jamais être réalisés sans l'**apport de nouvelles ressources**, financières et humaines. Pourtant dans les cas types, ces ressources ne sont pas disponibles ou si elles le sont, elles ont déjà été affectées à d'autres choses.

Comment un changement d'orientation crée-t-il des gagnants et des perdants? Toute proposition de réforme des politiques signifie un virage dans l'équilibre des pouvoirs. Par conséquent, lorsque nous proposons une telle réforme nous devons nous attendre à ce que les perdants répliquent et résistent. Malheureusement, malgré cette résistance des perdants, nous ne pouvons pas toujours compter sur l'appui des gagnants. Cela parce que les avantages de cette réforme peuvent prendre des années avant d'être visibles et rares sont ceux qui soutiennent des avantages qui ne sont pas immédiats. En outre, les possibles gagnants d'une telle réforme représentent un groupe beaucoup plus dispersé et disparate que celui des perdants, et de ce fait, beaucoup plus difficile à coaliser pour défendre ces réformes. Les premiers peuvent ne pas connaître les avantages potentiels d'un changement d'orientation et doivent être convaincus par la sensibilisation et la persuasion, qui passent par un long travail acharné dont les résultats sont incertains et souvent intangibles, comme vous pouvez certainement en témoigner.

D'autre part, les perdants de la réforme anticorruption représentent souvent un groupe restreint rapidement coalisé par l'idée de la perte probable des énormes avantages qu'il tire de la corruption, plus prompt à déceler les nouvelles menaces à leur position et à se mobiliser. En plus, ils ont, grâce à la corruption, amassé les ressources qui leur permettent de mener une lutte agressive contre la réforme anticorruption. Ainsi, le risque de contre-réforme ne doit pas être sous-estimé par les futurs réformateurs.

Le changement d'orientation demande également un changement organisationnel; il remet en question les façons de faire traditionnelles pour en proposer de nouvelles. Pourtant, ces anciennes façons auxquelles nous sommes habitués nous apportent confort et assurance, tandis que les nouvelles peuvent nous sembler moins familières et pleines de danger. Des

changements d'orientation réussis demandent souvent un changement radical dans l'organisation et dans le personnel des institutions. Si l'on change l'organisation sans injecter du sang neuf, il faut s'attendre à rencontrer de la résistance. Et si l'on change le personnel sans changer le système organisationnel, il faut s'attendre à ce que les vieilles habitudes et les règles bureaucratiques obsolètes ralentissent le nouveau personnel et minent même les changements escomptés.

Mais tout aussi essentiel, le changement d'orientation nécessite l'apport de ressources nouvelles. Cela peut sembler évident, mais c'est extraordinaire comment cet aspect est souvent omis dans le processus de changement d'orientation. Nous adoptons des lois, des documents parlementaires et d'autres instruments stratégiques tous les jours, mais très rarement nous posons-nous des questions sur la provenance de l'argent nécessaire à l'exécution de cette réorientation. Nous oublions souvent que les gouvernements ne disposent pas de réserves d'argent liquide qui flottent quelque part. Lorsque nous élaborons de nouvelles politiques cela signifie forcément le sacrifice d'autres politiques l'année suivante pour les financer. Nous pouvons également penser que ceux qui tirent profit de ces politiques sacrifiées vont résister. Tout le processus devient alors hautement politisé.

Ces remarques préliminaires sont vraies pour la majorité des changements d'orientation mais elles le sont surtout dans le cadre de la réforme anticorruption. Encore plus que d'autres réformes, les politiques de lutte contre la corruption touchent là où ça fait mal et créent, par conséquent, beaucoup de résistance. D'abord, elles sapent la vaste économie des marchés publics dictée par la corruption, les pots-de-vin et d'autres commissions illicites. Ensuite, et ajouté à l'impact qu'elles ont sur l'économie souterraine des marchés publics, ces politiques font très mal aux criminels. La corruption, là où elle est endémique, alimente également toute une économie souterraine caractérisée par des rackets policiers, des cercles de protection, des trafiquants de drogue, etc. Les liens entre cette économie illicite et l'application de la loi font en sorte que la police et les institutions judiciaires, dont la mission est de combattre le vice, sont souvent ceux-là même qui en profitent. À cause de ces relations, on ne peut pas toujours faire confiance à ces institutions pour lutter contre le fléau.

En faisant échec à l'économie souterraine et en réformant les marchés publics, les réformes de lutte contre la corruption donnent l'occasion aux grands et aux petits criminels de se regrouper et, même, aux criminels en

puissance qui ne cherchent qu'à apprendre. Comme vous pouvez l'imaginer, ces groupes disposent d'assez de ressources pour se défendre. C'est toujours le cas. Dans quelques cas extrêmes, comme en Italie, ils assassineront des réformateurs. Dans la plupart des cas, ils appuieront financièrement vos opposants et compromettront vos partisans.

Ce sombre tableau nous montre que la bataille pour la réforme anticorruption ne doit jamais être sous-estimée.

En effet, ce qui précède pose le contexte dans lequel tous ceux qui envisagent d'imposer un changement d'orientation de la lutte contre la corruption doivent le placer s'ils espèrent avoir une chance de succès¹.

Partenariats stratégiques pour la mise en oeuvre de la réforme anticorruption

La société civile

Dans l'application de toute réforme, les partenariats stratégiques jouent un rôle crucial, aucun groupe ne peut faire cavalier seul, des réseaux et des coalitions doivent être établis ou renforcés. À cet effet, la stratégie de l'APNAC qui vise à nouer des partenariats avec d'autres acteurs est bien pensée. Nous devons nous demander si l'élargissement du réseau APNAC est en lui-même toujours bénéfique, à quelle rythme il doit se faire et pour quelles raisons. S'élargir juste pour s'élargir est, à mon avis, dangereux; cela doit se faire à un rythme contrôlé qui permet à l'APNAC de gérer ses relations avec les nouvelles sections et de continuer d'appuyer et de renforcer les capacités de celles déjà existantes. Également, l'élargissement doit non seulement être motivé par le désir de grossir ses rangs, mais aussi par la nature du travail qu'effectue l'APNAC; la forme doit suivre la fonction. Les réseaux qui ne sont pas étroitement structurés autour de la mise en oeuvre d'un programme de travail deviendront rapidement des lieux où on parle boutique uniquement et perdront leur sens et leur élan.

En termes de partenariats, les relations avec la société civile se sont révélées particulièrement bénéfiques pour les sections de l'APNAC. On peut dire que

¹ Je remercie mon collègue Wachira Maina, avocat de droit constitutionnel et expert en matière de gouvernance, pour ces réflexions sur la mise application des réformes anticorruption.

les sections qui montrent le plus de succès sont celles qui ont réussi à établir de solides relations de travail avec une ou plusieurs OSC.

D'après moi, il existe des raisons à cela. Habituellement, les politiciens entretiennent des relations pour le moins précaires avec la société civile. Il leur est très facile de ne pas tenir compte de la société civile et du rôle constructif et nécessaire qu'elle joue dans le changement d'orientation et surtout dans la réforme anticorruption. (Cette situation est particulièrement influencée par le fait que les politiciens sont au pouvoir ou non. Lorsqu'ils ne sont pas au pouvoir, ils cherchent à nouer des relations solides avec la société civile qui peut leur apporter un appui décisif en termes de ressources intellectuelles et d'accès à des ressources matérielles. Malheureusement, une fois ces politiciens au pouvoir, ces relations changent et beaucoup des fervents défenseurs du progrès forment l'opposition et commencent à considérer la société civile avec suspicion.) Cependant, des études ont démontré avec certitude qu'aucune politique ne peut être mise en oeuvre efficacement dans une **démocratie** si une large frange de la société ne croit pas qu'un changement **est non seulement souhaitable**, mais également **nécessaire**. De nombreuses politiques désirables échouent tout simplement parce que les citoyens ne croient pas dans leur nécessité.

Les politiques en matière d'égalité des sexes sont un bon exemple de ce dont je parle. Les décideurs croient souvent qu'il est souhaitable de modifier le statut inférieur de la femme afin d'améliorer l'économie. En réalité, des études ont confirmé que le genre est déterminant et que son influence sur le succès des politiques dépend d'une focalisation claire sur le statut de la femme. Toutefois, sur le terrain, dans beaucoup d'endroits d'Afrique, des cultures patriarcales sont profondément enracinées. La majorité des citoyens issus de ces cultures ne sont pas convaincus que les politiques en matière de genre sont nécessaires. Alors forcément, ces politiques ne sont pas adoptées, elles sont éventuellement défaites ou n'aboutissent que partiellement. Dans le domaine de la gouvernance, il a souvent été démontré que les pays avec une forte participation des femmes dans la vie publique sont aussi les mieux gouvernés et ceux avec des niveaux de corruption les moins élevés. On ne peut pas et on ne devrait pas prétendre que les femmes sont intrinsèquement meilleures ou moins corrompues que les hommes. Cependant, les femmes sont les seules à prendre en main l'endigement de la majorité des problèmes sociaux et économiques nés de la corruption et leurs rôles sociaux sont souvent associés à un altruisme et un sens éthique beaucoup plus développés. Une participation accrue des femmes en politique et dans

l'APNAC aura certainement un impact positif dans la lutte contre la corruption en Afrique. L'intégration des questions de genre dans la lutte contre la corruption n'a toujours pas été réalisée et c'est là le défi que l'APNAC doit relever.

Ce qui est vrai pour les questions de genre l'est également pour la réforme anticorruption. Nous n'avons toujours pas convaincu le public africain a) que la corruption ne leur profite pas et b) qu'une réduction ou une éradication de la corruption est à leur avantage.

Et c'est là que les groupes et les organisations de la société civile peuvent être utiles dans le processus de réforme. Nous savons maintenant que les citoyens ne croiront pas en la réforme ni ne la soutiendront, à moins qu'ils ne la trouvent nécessaire. Notre première tâche, en tant que groupes civiques, est d'aider les gens à voir qu'ils n'ont rien à gagner dans la corruption.

Les organisations de la société civile peuvent aider les citoyens à faire ces connexions. Cette aide passera par de la recherche active, des ateliers sur les moyens de promouvoir la cause, de la diffusion d'informations, des rencontres entre les membres et d'autres forums de même nature.

Si ces organisations réussissent à rendre évidents les liens entre la pauvreté et la corruption, les citoyens finiront par se rendre compte qu'ils sont les ultimes bénéficiaires de la réforme anticorruption. En bref, ils deviennent eux-mêmes les principaux **intéressés dans la réforme**. Sans l'appui ferme d'un tel groupe d'intérêt, aucun gouvernement n'aurait la légitimité politique de vaincre la résistance qui sera posée par les anciens bénéficiaires de la corruption. Et lorsque la volonté de l'exécutif de lutter contre la corruption faiblit, des groupes comme l'APNAC peuvent compter sur l'appui et sur la vigilance du public pour poursuivre la campagne pour la réforme, même en face de la résistance du pouvoir exécutif.

L'un des avantages du partenariat est de pouvoir tirer parti de l'expertise et des ressources qui manquent souvent au travail du Parlement. Par exemple, TI-Kenya a fourni à APNAC-Kenya, au cours des dernières années, une expertise juridique et un accès aux plus récentes avancées en termes de stratégies anticorruption en facilitant la participation lors des Conférences internationales contre la corruption. TI-Kenya a également mobilisé les ressources nécessaires au travail de APNAC-Kenya et a abrité son

secrétariat. Elle a aussi facilité les consultations entre APNAC-Kenya et d'autres organisations de la société civile en fonction du thème à l'ordre du jour.

Cette dynamique fonctionne aussi dans le sens inverse, surtout lorsque la société civile est prise à partie. Les parlementaires peuvent apporter aux organisations de la société civile assiégées leur protection et leur appui. Au Zimbabwe, par exemple, l'APNAC a apporté sa protection et son soutien à une section de TI menacée, une action pour laquelle il doit être félicité.

D'autres partenariats stratégiques sont et devraient être importants pour les parlementaires. Même si j'ai parlé en long et en large de la société civile, le secteur privé et les médias sont d'autres partenaires essentiels.

Les médias

Les politiciens ont une relation ambiguë avec les médias; ils apprécient les couvertures qui les flattent, mais sont susceptibles à la critique négative. Les sections de l'APNAC devraient penser sérieusement, si ce n'est déjà fait, à nouer des relations permanentes avec les grands diffuseurs de leurs pays. Elles pourraient, par exemple, inviter leurs rédacteurs en chef et leurs journalistes à des séances d'information périodiques officieuses et ainsi les tenir au fait de leurs progrès et de leurs événements publics. Des médias très bien informés seront plus à même de fournir une couverture exacte et positive. Cependant, il est très important d'élaborer et d'adhérer à des politiques sur la manière de nouer des liens avec les médias et sur qui doivent en être les acteurs, étant donné que les députés membres de l'APNAC représentent par ailleurs des intérêts concurrents et peuvent être tentés d'utiliser de façon inappropriée l'accès aux médias pour faire avancer d'autres plates-formes. Parmi les relations inappropriées dont je parle, la pratique consistant à verser des pots-de-vin en échange d'une couverture favorable doit être ouvertement condamnée par les membres de l'APNAC, qui doivent s'en abstenir.

La liberté de l'information a été l'un des thèmes abordés lors de la dernière AGA et une résolution en faveur d'une législation sur la liberté de l'information a été adoptée. Dans ce sens, l'Ouganda doit être félicité pour y avoir réussi. Ces pays qui n'ont pas encore adopté une telle législation doivent continuer de la promouvoir. Mais tout aussi important que la législation, sinon plus, est un changement de culture (et c'est là un sujet

auquel je vais toujours revenir, une législation peut être nécessaire mais elle n'est jamais suffisante en elle-même). Partout en Afrique, à quelques exceptions louables comme l'Afrique du Sud, dont nous avons entendu parler à Nairobi en 2003, nos gouvernements résistent à la pression en faveur d'un plus grand accès du public à l'information à laquelle il a droit. Dans les pays où elle existe, nous devons cibler la législation relative à la loi sur les secrets officiels pour limiter le secret officiel au minimum absolu requis.

La promotion de l'accès des médias au Parlement et surtout aux séances du Comité des comptes publics et autres comités similaires serait une manière de développer cette culture d'ouverture. Une autre recommandation de la dernière AGA est l'accès aux informations sur les marchés publics, qui devrait être monnaie courante. Ces informations devraient, un jour proche, être accessibles en permanence sur Internet, même celles concernant des appels d'offres restreints pour le ministère de la Défense où il existe un potentiel d'abus considérable. On pourrait rendre cet accès possible en fournissant, par exemple, de la documentation sur les entreprises candidates pour des marchés liés à la sécurité et d'autres informations qui n'ont pas absolument à être tenues secrètes pour des raisons de sécurité.

La protection des délateurs est une autre nécessité, si nous voulons que la lutte contre la corruption soit victorieuse. Les délateurs prennent d'énormes risques pour informer le public sur des abus. Sans la protection de ces personnes dans les secteurs privé et public, la lutte contre la corruption ne peut pas aboutir. En plus de promouvoir la législation sur cette question, les parlementaires peuvent utiliser leur immunité parlementaire à bon escient pour collaborer avec les délateurs et les protéger, comme cela s'est déjà vu dans de très rares occasions.

Le secteur privé

Malheureusement, avec le secteur privé la question n'est pas aussi simple. Ici, le principal problème se situe au niveau des entreprises qui participent aux marchés publics et à d'autres formes de corruption. Cela pose un sérieux défi. Dans la phase initiale de la réforme anticorruption, ces entreprises sont les meilleures ressources et les plus fervents opposants à la réforme. Parce qu'elles possèdent les ressources pour se défendre, elles peuvent acheter les politiciens qui font les lois ou les fonctionnaires chargés de les appliquer une fois adoptées.

Toutefois, je veux insister sur le rôle positif et constructif que le secteur privé peut jouer :

Premièrement, la lutte contre la corruption s'impose de plus en plus comme la meilleure stratégie commerciale. L'engagement du secteur privé dans la réforme anticorruption au sein des entreprises qui le composent n'est pas juste une question de morale; c'est une question d'intérêt personnel et de survie. Les entreprises dont la gestion est corrompue n'ont pas d'avenir, peu importe combien elles sont prospères aujourd'hui, c'est là l'une des leçons apprises par l'effondrement des Enron et autres. Par conséquent, entretenir des relations avec des organisations et d'autres représentants du secteur privé devrait figurer dans la stratégie des sections de l'APNAC. La collaboration à des initiatives comme l'Initiative de transparence des industries extractives (EITI), tel qu'envisagé par l'APNAC, est également une stratégie appropriée, surtout dans les pays dépendants en matière de ressources, mais pas uniquement, puisque la recherche de ressources comme le pétrole touche des pays auparavant ignorés. Ici, l'APNAC peut travailler avec des entreprises privées de pays dont les exigences juridiques sont plus strictes que dans nos pays, afin de promouvoir une culture de plus grande transparence et de responsabilité, non seulement de la part des institutions, mais également de la part du gouvernement, ce qui lui permettra de se développer plus rapidement que prévu. Dans le même ordre d'idée, des initiatives comme la campagne internationale « Publiez ce que vous payez », qui invite surtout les entreprises de l'industrie extractive à rendre public ce qu'elles payent aux gouvernements des pays où elles opèrent, sont aussi de possibles alliées.

Les sections de l'APNAC devraient également penser à utiliser des instruments internationaux comme la Convention de l'OCDE contre la corruption des fonctionnaires étrangers avec beaucoup plus de vigueur qu'à l'heure actuelle. Les parlementaires sont mieux placés pour utiliser ces instruments afin tenir les entreprises occidentales responsables de leurs activités en Afrique; les autorités compétentes des pays signataires sont juridiquement tenues de donner suite aux rapports fiables sur les actes illicites perpétrés par leurs ressortissants à l'étranger. Cela pourrait prendre la forme d'un exercice de coopération entre les médias (qui reçoivent ces rapports), la société civile (qui reçoit aussi ces rapports ou qui peut mener des recherches poussées) et les sections de l'APNAC (qui peuvent poser des questions au Parlement et soumettre des rapports aux ambassades concernées).

Il reste toujours à convaincre les criminels du secteur privé que la réforme anticorruption est ultimement à leur avantage. Les solutions proposées pourraient inclure d'accompagner les infractions de punitions qui laissent la place à la réhabilitation et ne ruinent pas les affaires, ce qui serait contre-productif, à moins bien sûr que ces activités soient particulièrement néfastes ou dangereuses (par exemple, des produits pharmaceutiques contrefaits). Dans ce cas, la punition devrait être lourde et immédiate.

Les relations avec les fonctionnaires

Le Parlement fait les lois, les fonctionnaires les appliquent. La réforme anticorruption repose sur la collaboration de ces deux et les corrompus le savent. S'ils savent qu'ils ne peuvent pas corrompre des députés (et si seulement c'était vrai), ils essaieront de corrompre des fonctionnaires. Cela signifie que s'ils ne peuvent pas empêcher l'adoption d'une loi, ils peuvent l'empêcher d'être appliquée. Les députés et les fonctionnaires qui sont engagés dans la réforme anticorruption doivent comprendre cet état de fait. Le Parlement agit en tant que contrôleur en examinant périodiquement les comptes et les investissements publics par le biais du Comité des comptes publics et (au Kenya) du Comité des investissements publics. Pour être efficaces, ces comités de surveillance ont besoin d'informations à jour et utilisables. Par conséquent, le premier défi que doivent relever les députés est de s'assurer qu'ils reçoivent des informations à jour de la part des fonctionnaires.

La dernière AGA avait recommandé que le Parlement mette en pratique ou introduise une obligation pour les gouvernements de soumettre leurs comptes dans les six mois suivant la fin d'un exercice financier. Cette exigence est respectée en Afrique du Sud et probablement dans d'autres pays. Il avait aussi été recommandé la réforme des marchés publics afin de rendre le processus plus transparent et de donner plus de pouvoir aux organes de vérification et de contrôle. Et ce, en plus de renforcer les liens stratégiques entre l'APNAC et la GOPAC pour s'attaquer aux questions internationales liées aux marchés publics. D'autres mesures, comme l'introduction d'une législation permettant au Parlement de geler les budgets des ministères qui présentent de sérieux problèmes dans leurs allocations annuelles, pourraient être efficaces. En outre, le Parlement devrait procéder à la criminalisation des retards dans la présentation d'informations au parlement.

Selon moi, il faut toujours insister sur le caractère primordial de l'application des lois. J'ai remarqué que l'APNAC identifie l'un de ses indicateurs de succès par le « *nombre de projets de loi et de politiques anticorruption recommandés dans différents parlements régionaux et nationaux et dans quelle mesure ils sont adoptés comme politiques nationales* ».

Rappelons-nous que la plupart des pays ont eu (pendant longtemps pour certains) des lois contre diverses formes de corruption, certaines datant de l'époque de la colonisation. Le défi réside dans l'application de ces lois. Le danger avec cet indicateur est que la simple introduction ou l'adoption de lois devrait servir de mesure adéquate de progrès dans la lutte contre la corruption. Malheureusement, ces lois trouvent souvent plus d'écho dans leur violation. Sinon, l'exécution routinière en elle-même d'un programme anticorruption peut devenir l'occasion d'actes de népotisme passant par l'octroi de postes hautement rémunérés, etc.

Au Kenya par exemple, le gouvernement a dépensé beaucoup d'énergie pour adopter des lois. Cette stratégie ne tient pas compte du fait que les plus grands échecs de la lutte contre la corruption au cours des 10 dernières années étaient reliés à l'application des lois et non à l'absence d'un cadre juridique approprié. Les précédents efforts dans la lutte contre la corruption évitaient cette question et se concentraient plutôt, peut-être délibérément, sur l'alourdissement des peines, la création de nouvelles agences d'investigation et de conseil et, généralement, la multiplication des mécanismes de surveillance. Pourtant, des études ont démontré que l'augmentation des lois et des institutions dans des environnements caractérisés par une faible application de ces lois augmente tout simplement les occasions et les incitations à la corruption et au crime. Par exemple, l'Indice de corruption du Kenya, tout en enregistrant une baisse générale des niveaux de corruption, a documenté une croissance significative de la taille des pots-de-vin individuels qui s'explique par l'augmentation du montant des primes à cause du risque plus élevé des punitions pour corruption.

Alors que tous nos cadres législatifs doivent être renforcés, l'APNAC devrait s'assurer de dévouer les ressources nécessaires au contrôle de l'exécution et du respect des lois existantes et demander des comptes au gouvernement sur ces questions. C'est essentiel. L'APNAC pourrait peut-être mettre en place une veille du contrôle ou de la conformité qui sera disponible sur son site Web et dans ses pays membres. Une surveillance de la ratification et de l'application de la Convention de l'UA pourrait

également encourager les retardataires de façon efficace. Par ailleurs, le développement d'outils objectifs de dénonciation s'est avéré une stratégie efficace dans d'autres contextes.

Enfin, et probablement plus important, l'APNAC ne pourra réaliser tout cela que s'il montre l'exemple. À cet effet, les sections de l'APNAC doivent se développer, se consolider et faire respecter leurs codes de conduite. Pour la société civile, l'un des aspects les plus décourageant de leur collaboration avec les députés est de savoir que les plus ardents dénonciateurs de la corruption sont les plus corrompus. Les sections de l'APNAC doivent être vigilantes pour ne pas devenir des refuges pour les députés corrompus en quête d'opportunités de voyages, qui s'accompagnent d'indemnités, et de polir leur image ou pour d'autres raisons. Si un député est corrompu, il ne peut être crédible en tant que dirigeant d'une campagne anticorruption. L'APNAC doit faire le ménage dans ses rangs pour décourager la corruption.

Par la même occasion, en reconnaissance du contexte dans lequel les députés africains travaillent, l'APNAC doit continuer de mener des recherches et de promouvoir la sensibilisation du public et apporter son appui aux sections locales dans les débats sur le vrai rôle des parlementaires. Les députés africains font face à d'énormes demandes pour des contributions directes en vue d'atténuer les divers problèmes sociaux et économiques de leurs élus. L'APNAC doit protéger les députés pour qu'ils ne se retrouvent pas dans des situations dans lesquelles les attentes du public les obligent à rechercher des ressources pour satisfaire à leurs demandes, ressources dont la provenance pourrait être douteuse et qui finiraient par compromettre leur dépendances. Bien sûr, l'adoption d'une loi sur le financement des partis politiques telle que débattue à Nairobi est une contribution possible à la réduction des pressions. Mais le facteur décisif est que la lutte contre la corruption doit être basée sur le soubassement de l'éthique et de l'intégrité des membres de l'APNAC. Toute forme de compromis sur cette question serait suicidaire.

Mesdames et messieurs, encore une fois, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer devant cette assemblée. J'espère qu'ensemble nous travaillerons à l'atteinte de notre objectif de faire de l'Afrique un continent dont les ressources sont dévolues non à l'enrichissement éhonté d'une élite cupide, mais au développement et au bien-être de ses populations.

Je vous remercie.

Gladwell Otieno, Accra, le 21 novembre 2005.

Mme Otieno est l'ancienne Directrice générale de Transparency International-Kenya. Elle est aussi consultante sur les questions de gouvernance et de lutte contre la corruption.